



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 106258

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques de pénurie de dons de sang apparus en France durant la première quinzaine d'août. En effet, il apparaît que notre pays est amené à connaître pendant l'été un moment de relâche dans la collecte du sang du fait de la période des congés, mais aussi des accidents de la route. Cette situation n'est pas nouvelle et semble se renouveler sans que l'opinion soit vraiment sensibilisée sur une amélioration et la nécessité de mieux programmer les collectes du sang durant les mois précédant le début des congés. Il serait souhaitable par ailleurs d'améliorer la communication de cette collecte, notamment en direction des collectivités d'accueil, et surtout de la jeunesse qui ne perçoit pas l'intérêt majeur du don de sang. Il lui demande donc de préciser ce qu'il compte entreprendre en ce domaine.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été attirée sur les nouvelles mesures que pourrait prendre l'État afin de rendre le don de sang plus attractif, suite notamment à la tension sur l'approvisionnement en produits sanguins labiles en période estivale. Afin de faire face à la hausse des besoins, le ministre de la santé et des solidarités a souhaité que des moyens supplémentaires soient accordés à l'Établissement français du sang (EFS) au titre de son budget pour 2007. En outre, il lui a été demandé de mettre en place une politique ambitieuse de promotion du don visant à conquérir et à fidéliser de nouveaux donneurs de sang. En effet, il est essentiel, non seulement de recruter de nouveaux donneurs, mais aussi de les fidéliser afin qu'ils ne donnent pas leur sang 1,6 fois par an en moyenne, comme c'est le cas aujourd'hui, mais au moins deux fois. Les mesures prévues sont les suivantes : le maillage territorial de l'Établissement français du sang a été reconsidéré dans le cadre des schémas d'organisation de la transfusion sanguine prévus à l'article L. 1224-1 du code de santé publique, dont les arrêtés approuvés sont actuellement en instance de signature. En outre, les horaires des collectes seront adaptés aux nouveaux modes de vie, particulièrement en milieu urbain. L'appareil de collecte fera l'objet d'une optimisation afin de mieux exploiter le matériel en service. Enfin, la politique de communication de l'établissement auprès du public sera revue afin d'offrir une image plus attractive du don de sang, avec le soutien constant des associations de donneurs de sang bénévoles. Les efforts consentis par l'EFS feront l'objet d'une évaluation par les autorités de tutelle afin d'en mesurer l'efficacité sur le terrain.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106258

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10530

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3851